



# AVIS PUBLIC

---

## SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 555

#### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LE LOT 3 099 479 DE LA ZONE M14 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Cb13 ET DE DISTRAIRE LE LOT 3 100 099 DE LA ZONE Rc15 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rf9

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 458.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement n° 555 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de distraire le lot 3 099 479 de la zone M14 pour l'inscrire dans la zone Cb13 et de distraire le lot 3 100 099 de la zone Rc15 pour l'inscrire dans la zone Rf9.

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Ville-Marie situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud.

L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de modification, soit de distraire le lot 3 099 479 de la zone M14 pour l'inscrire dans la zone Cb13 et de distraire le lot 3 100 099 de la zone Rc15 pour l'inscrire dans la zone Rf9. Au cours de cette assemblée, des explications seront données au public et la parole sera accordée aux personnes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement n° 555 est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 20 novembre 2019 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 26 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier